

**PROCES –VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURTAVON  
DE LA SEANCE DU 12 Mai 2026**

Monsieur le Maire, MACKER Jean-Paul, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30

**Présents** :BABE Martin, NICAISE Christelle, PRACHT Florian, NOBLAT Laurine, STOLL Nicolas, LAUX Nathalie, STIMPFLING Frédéric, SCHLECHT Kervine

**Ont donné pouvoir** : ANTHERIEU Jean-Claude, pouvoir donné à NICAISE Christelle  
BENDELE Joëlle, pouvoir donné à STIMPFLING Frédéric

**Secrétaire de séance** : GISSINGER Isabelle, Rédactrice territoriale

**Ordre du jour** :

- 1- Demande de subvention de l'Association « Les Lutins de la Haute-Largue »
- 2- Délibération relative à versement d'une subvention en faveur du SIVU de la Haute Largue relative à l'achat d'un véhicule
- 3- Délibération relative au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
- 4- Désignation des membres à la CLECT de la Communauté de Communes Sundgau

Point rajouté avant la séance :

- 5- Délibération portant modification des grades associés à un emploi permanent
- 6- Divers

**POINT 1 – Demande de subvention de l'Association « Les Lutins de la Haute-Largue**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de subvention formulée par l'association « Les Lutins de la Haute-Largue », par courrier en date du 20 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des 11 voix pour, décide d'accorder une subvention d'un montant de 200 € à l'association précitée.

**POINT 2– Délibération relative à versement d'une subvention en faveur du SIVU de la Haute Largue relative à l'achat d'un véhicule**

Monsieur le Maire expose que, compte tenu de l'état de vétusté du véhicule de fonction appartenant au SIVU de la Haute Largue, il apparaît nécessaire d'en prévoir le remplacement afin de permettre aux Sapeurs-Pompiers de continuer à assurer leurs missions dans des conditions réactives et opérationnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des 11 voix pour :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au Syndicat intercommunal du CPI de la Haute-Largue pour contribuer au remplacement du véhicule ;
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**POINT 3 – Délibération relative au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs**

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nom double, dressé par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseillers municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

**Commissaires Titulaires :**

Mme TEILLARD épouse LAUX Nathalie	Mr BABE Martin
Mr STOLL Nicolas	Mr PRACHT Florian
Mme NOBLAT Laurine	Mme BENDELE Joëlle
Mme CHOPARD épouse NICAISE Christelle	Mr BOUQUENEUR Julien
Mme TRIOLET épouse WALTER Christine	Mr BABE Régis
Mr MAMELI Raymond	Mr HOENNER Matthias

**Commissaires Suppléants :**

Mme GODAT épouse SCHOTT Anne	Mr BABE Daniel
Mr BABE Serge	Mr MOEBS Christophe
Mr ENDERLIN Geoffrey	Mr SALINAS Raphaël
Mme NOBLAT ép ECKENSCHWILLER Denise	Mme STEHLIN Françoise
Mme PACLAWSKA ép DOR Anna	Mr MOUREAUX Christian
Mme VACHERESSE ép BRESCH Noëlle	Mr MINOT Bernard

Le conseil municipal, à 11 voix pour,

**APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**POINT 4- Désignation des membres à la CLECT de la Communauté de Communes Sundgau**

Vu le procès-verbal de la Communauté de Communes Sundgau en date du 15 avril 2026 relatif à l'installation du conseil communautaire ;

Vu le IV de l'article 1609 nonies C qui prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargées d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°004-2017 du 9 février 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau qui fixe la composition de la CLECT a un membre titulaire et un membre suppléant par commune ;

Vu l'article L 2121-33 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

Considérant que la Communauté de Communes Sundgau est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, conformément à l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 11 voix pour, désigne :

- |                        |                              |
|------------------------|------------------------------|
| - Mme NOBLAT Laurine   | membre titulaire de la CLECT |
| - Mme SCHLECHT Kervine | membre suppléant de la CLECT |

**POINT 5 – Délibération portant modification des grades associés à un emploi permanent****L'organe délibérant,**

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et suivants et ses articles L. 411-1 et suivants ;

Vu la délibération du 09/04/2024, portant création de l'emploi permanent d'ouvrier communal ;

Vu l'organigramme de la collectivité territoriale et la fiche de poste associée à l'emploi permanent ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant la nécessité de procéder à la modification des grades associés à l'emploi permanent d'ouvrier communal, afin d'assurer l'adéquation entre les fonctions exercées et les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

**Décide à 11 voix pour**

- de procéder à la modification des grades associés à l'emploi permanent d'Ouvrier communal, à effet du 13/05/2026 ;

Emploi permanent	Grades	Durée hebdomadaire de service (DHS)	Nombres d'emplois
Ouvrier communal	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2eme classe Adjoint technique principal de 1ere classe Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	32/35 <sup>ièmes</sup>	1

- d'adopter, à effet du 13/05/2026, la modification de l'état du personnel.

**POINT 6 – Divers**

- M. le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'implantation d'un conteneur de collecte de vêtements usagés. Après échange et concertation entre les membres du conseil municipal, il a été décidé d'émettre un avis défavorable.
- Une réflexion a été engagée concernant l'ancienne salle de musculation, notamment quant à une éventuelle démolition du bâtiment, afin de permettre la mise en œuvre de futurs projets communaux.  
Dans cette perspective, et à la suite du repérage de matériaux contenant de l'amiante, un devis a été demandé à l'entreprise PRACHT en vue de prévoir l'évacuation et le traitement de l'amiante vers des installations agréées.
- M. le Maire fait part des remerciements de l'association « Les Amis de Luppach » suite au versement de la subvention accordée par la commune.
- Mr le Maire informe les conseillers qu'il convient de désigner un référent dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), afin de faciliter les échanges d'informations. Après concertation entre les conseillers, il est proposé de nommer Monsieur Jean-Claude Antherieu à cette fonction.
- Mr le Maire informe les conseillers qu'il convient de désigner un élu de la commune afin de siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) auprès de la Communauté de Communes Sundgau.  
Après concertation entre les conseillers, il est proposé de nommer Madame LAUX Nathalie.
- M. le Maire informe le Conseil de la visite sur site organisée concernant l'avenir du presbytère, en présence de Mme Sabine Drexler, sénatrice du Haut-Rhin, accompagnée de M. Christian Fuchs, afin d'étudier les possibilités de réhabilitation du bâtiment dans le cadre d'un éventuel projet de transfert de la mairie.

Séance levée à 20h45

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
MACKER Jean-Paul	Maire		
ANTHERIEU Jean-Claude	1 <sup>er</sup> Adjoint		Pouvoir donné à NICAISE Christelle
NICAISE Christelle	2eme Adjoint		
BENDELE Joëlle	Conseillère municipale		Pouvoir donné à STIMPFLING Frédéric
PRACHT Florian	Conseiller municipal		
NOBLAT Laurine	Conseillère municipale		
STOLL Nicolas	Conseiller municipal		
LAUX Nathalie	Conseillère municipale		
STIMPFLING Frédéric	Conseiller municipal		
BABE Martin	Conseiller municipal		
SCHLECHT Kervine	Conseillère municipale		